

**PRÉFECTURE DE LA MEUSE**  
**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**  
**ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES**

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**AVIS AU PUBLIC**

Par arrêté préfectoral n°2022 – 1103 du 16 juin 2022, une consultation publique est ouverte **du lundi 18 juillet 2022 au mercredi 17 août 2022 inclus**, sur la demande d'enregistrement présentée par la SARL DU POIRIER VERT, 1 Grande rue à NOYERS-AUZÉCOURT (55 800), concernant un projet de création d'une unité de méthanisation à NOYERS-AUZÉCOURT.

Cette demande relève de la rubrique ICPE :

– 2781-2-b – Installations de méthanisation d'autres déchets non dangereux ; la quantité de matières traitées étant inférieure à 100 tonnes par jour

Le public pourra prendre connaissance du dossier, **du lundi 18 juillet 2022 au mercredi 17 août 2022 inclus** en mairie de NOYERS-AUZÉCOURT, siège de la consultation, par ailleurs concernée par le volet épandage du dossier, selon les horaires suivants :

– le samedi de 9 h à 10h30

– une permanence téléphonique se tient les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11h30 au numéro suivant : 03.29.75.12.57

Ce même dossier, en version dématérialisée, sera également tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les mairies des communes situées dans le périmètre d'information de la consultation, et/ou concernées par le plan d'épandage du digestat, à savoir :

**Département de la Meuse :** BEUREY-SUR-SAULX, BRABANT-LE-ROI, CHAUMONT-SUR-AIRE, COURCELLES-SUR-AIRE, LAHEYCOURT, LAIMONT, LOUPPY-LE-CHÂTEAU, RANCOURT-SUR-ORNAIN, REVIGNY-SUR-ORNAIN, SEUIL-D'ARGONNE, VAL-D'ORNAIN, VASSINCOURT, VILLERS-AUX-VENTS et VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY,

**Département de la Marne :** BELVAL-EN-ARGONNE, DAMPIERRE-LE-CHÂTEAU, DOMMARTIN-VARIMONT, ÉCLAIRES, ÉPENSE, LA NEUVILLE-AUX-BOIS, LE VIEIL-DAMPIERRE, REMICOURT et SIVRY-ANTE.

Ce dossier sera consultable sur le site internet des services de l'État en Meuse : <http://www.meuse.gouv.fr/Politiques-publiques> - Environnement – Participation-du-public – Consultations-en-cours-ou-à-venir.

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations sur un registre à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le maire de NOYERS-AUZÉCOURT, les adresser par lettre, pendant toute la durée de la consultation à la mairie ou à la préfecture de la Meuse – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures environnementales – 40 rue du Bourg, CS 30512, 55012 BAR-LE-DUC Cedex, ou par voie électronique à : [consultation-du-public@meuse.gouv.fr](mailto:consultation-du-public@meuse.gouv.fr), avant la fin du délai de consultation du public.

La Préfète de la Meuse est l'autorité compétente pour statuer, soit par un arrêté d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières, soit par un arrêté de refus.